

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick OUTREBON, Maire.

Présents : Mmes Ludivine COLIN LESCOËL, Céline GODARD, PADE Morgane, MM Dominique GODARD, Francis DUDEUILLE, Jérémy DECONYNCK, Philippe RENIER

Absentes excusées :

Danièle TROUDE absente donne pouvoir à Mme Ludivine COLIN LESCOËL

Danielle VASSEUR absente donne pouvoir à Mme Céline GODARD

Mme Claudie BARCENA absente donne pouvoir à M. Patrick OUTREBON

Date de convocation : 19 /11/2021

Secrétaire de séance : Mme Ludivine COLIN LESCOËL

M. le maire félicite Mme Ludivine COLIN LESCOËL de sa promotion au poste de Directrice de Greffe

2021-050 Inscription des chemins ruraux au PDIPR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- 1) Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

Nom ou numéro du chemin rural	Section cadastrale
Chemin rural n° 14 dit Entre deux Soles	Sections A1 et D
Chemin rural n° 15 De Campneuseville à Pierrecourt par le Comble	Section A1
Chemin rural n° 41 dit aux Buissons	Sections A1 et D
Chemin rural n° 61 dit Entre deux Soles	Sections AI et D
Chemin rural n°11 dit sente des Forrières de la Ferme des Logis	Section A2
Chemin rural n°13 dit de la croix Parière à Monchy	Section A2
Chemin rural n°20 de Sainfoin à Blangy	Section A2
Chemin rural n°23 dit Sente de la Haye au Courval	Section A2
Chemin rural n°24 du Bérémont au Sainfoin	Section A2
Chemin rural n°25 dit Sente de Campneuseville	Sections A2 et B
Chemin rural n°26 du Bérémont à Hodeng au Bosc	Sections A2 et B
Chemin rural n°50 dit Sente du Bérémont à Monchy	Sections A2 et B
Chemin rural n° 51 du Fond d'Hodeng au Sainfoin par la Haye	Section A2
Chemin rural n° 55 du Sainfoin au Mont de la Clique	Sections A2-E et D
Chemin rural n° 56 de Beaulieu à Sainfoin	Section A2
Chemin rural n° 9	Section E
Chemin rural n°17	Section E
Chemin rural n°18	Section E
Chemin rural n° 30 dit des Forrières de la Houssaye	Section B
Chemin rural n° 36 dit ruelle Chivé	Section B
Chemin rural n° 38 dit sente de Verlen	Section B
Chemin rural n° 1 de Nullemont à Nesle-Normandeuse	Sections D et C
Chemin rural n° 10 de la rue Neuve à Réalcamp	Section D
Chemin rural n°40 dit de Réalcamp au bout de Sailly par la Grange	Section D et C
Chemin rural n° 5 d'Edruchon à Campneuseville	Section C

- 2) S'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés, en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier,
- 3) S'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification à la suite d'opérations foncières ou de remembrement,
- 4) S'engage à conserver leur caractère public,
- 5) Prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

2021-051 Aménagement de sécurité RD N°7

M. Le Maire présente l'avant-projet de l'aménagement sécurité de la traversée du village.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide :

- de faire réaliser l'aménagement de sécurité de la RD 7, rue du Bois, val au bourg et sainfoin devant (phase 1 du projet) dont la commune assurera la maîtrise d'ouvrage
- prend acte que l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 696 534.92 € HT pour lesquels la commune participera à hauteur de 273 884.61 € HT
- sollicite M. Le Président du Département pour l'inscription de l'opération à un prochain programme de travaux routiers
- sollicite l'attribution d'une aide financière au titre du Fond d'Action Local
- autorise M. le Maire à signer la convention financière entre le Département de la Seine-Maritime et la Commune
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ces travaux
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2022.

2021-052 Eglise devis pour fourniture et pose d'un appareil de tintement pour la cloche n°1

Lors de l'entretien annuel des cloches, l'entreprise Biard Roy a signalé le dysfonctionnement de l'appareil de tintement de la cloche n° 1, M. Le Maire présente le devis de remplacement qui s'élève à 905 € HT. Après délibération, à l'unanimité des conseillers présents, le devis est accepté.

M. Noël sera consulté pour chiffrer une réhausse afin de surélever l'Autel. M. Deconynck propose que soit réalisé par la même occasion 2 pupitres, l'Église de Campneuseville n'ayant qu'un seul pupitre et en mauvais état actuellement. Il indique que la partie « gauche » (quand on regarde face au chœur à droite) est prévu dans l'architecture logique d'un édifice religieux pour les lectures de la cérémonie. Le conseil est d'accord.

2021-053 Modification des statuts de la Communauté de Communes interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle

Le 14 octobre 2021 le Conseil Communautaire a voté la mise à jour des statuts de la CCIAB à savoir :

- Suppression de la mention « compétences optionnelles » et regrouper toutes les compétences autres qu'obligatoires dans une même rubrique intitulé « compétences facultatives ou compétences supplémentaires »
- Le plan « Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics » ayant été réalisé il est retiré des compétences facultatives

Monsieur le Maire invite l'assemblée à passer au vote la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle. 7 conseillers s'abstiennent (Colin Lescroël, Deconynck, Godard C, Dufeuille, Rénier, Troude, Vasseur), 4 conseillers approuvent la mise à jour. (Outrebon, Godard, Padé, Barcena).

2021-054 Recensement Général de la population 2022

Le recensement de la population, prévu du 21 janvier au 20 février 2021, a été repoussé en raison de la pandémie de coronavirus à la période du 20 janvier au 19 février 2022.

Mme Grante, ne pouvant cette année se charger de cette mission, Monsieur le Maire propose à l'assemblée qui accepte à l'unanimité de confier ce poste à Mlle Chloé GODARD, étudiante, fixe la rémunération de l'agent comme suit : 2 € par bulletin individuel et 1.50 € par feuille de logement.

2021-055 Salle polyvalente

M. Deconynck demande qu'un point soit fait pour la passation entre location de la salle polyvalente et son usage en cantine, notamment concernant le nettoyage de la grande salle.

M. le maire répond qu'il a vu avec les deux agents communaux et que rien ne change pour les locataires de la salle : ils doivent balayer la grande salle. Un forfait de nettoyage de cet espace est compté dans le prix de la location. Il ne faut pas remettre les tables pour la cantine.

Ainsi, le ménage après location devra impérativement être réalisé le lundi matin dès 7h30, la remise en place des tables sera effectuée par le personnel communal avant l'arrivée de l'employée du SIVOS.

M. le maire a prévenu les 2 agents concernés pour rendre effectif cela avant l'arrivée de l'agent du SIVOS, soit 9H30.

M. Deconynck indique que ces différentes conditions, ainsi que la vérification de l'état des différents espaces et de la propreté de la cuisine notamment (micro-ondes, fours, éviers, etc...) soient bien précisées dans le formulaire d'état des lieux mis en place dès janvier 2022, en double-exemplaire.

M. Deconynck précise également qu'il faut agrémenter (ou laisser une réserve quelque part) les toilettes en quantité suffisante de papier (toilettes et essuie-mains) - pour les différentes journées de location ou d'animation.

M. Deconynck indique que plusieurs tables sont dangereuses, et qu'il conviendrait d'harmoniser l'ensemble pour sécuriser le tout, car les tables mal empilées peuvent tomber sur des personnes. Le conseil est d'accord et 10 nouvelles tables identiques aux dernières acquises seront achetées.

M. Rénier demande qu'un destructeur d'insectes électriques soit acheté pour la cuisine. Le conseil est d'accord.

M. le maire propose au conseil municipal de faire repeindre la cuisine, dernière pièce de la salle polyvalente à ne pas avoir été restaurée. Le conseil est d'accord. Messieurs Godard et Deconynck indiquent plusieurs endroits où des retouches de peinture sont à refaire dans la salle polyvalente (minimes, mais pour entretenir l'état « neuf »).

M. Godard indique qu'une des serrures des placards de la salle de réunion est à revoir.

M. le maire remercie M. Rénier qui a démonté les anciens sanitaires pour en faire comme prévu des stockages. Ainsi les anciennes armoires de la salle de réunion vont être installées dans ces lieux.

Mme Colin-Lescroël demande si l'agent du Sivos pourra bénéficier d'une clé d'un local de rangement. Cela va être réalisé au plus vite.

2021-056 Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par délibération en date du 30 septembre 2021, La commune de Blangy sur Bresle a fixé une participation financière obligatoire des communes pour les enfants en classe ULIS (Unité Localisé d'Inclusion Scolaire). Pour l'année 2021-2022 notre commune est redevable de la somme de 732 € : 2 enfants dont un en garde alternée, (488 € par enfant, mais 50 % du fait de la double domiciliation).
- Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, une réunion publique aura lieu mardi 7 décembre 2021 à 18h00, Salle Eugène Nibas, à Bouttencourt.
- En raison du calendrier électoral 2022, le Conseil décide de fixer au dimanche 13 mars le banquet annuel des Aînés, sous réserve des conditions sanitaires adéquates. Une date de repli au 1^{er} mai est convenue au besoin.
- Chaque année pour sensibiliser aux maladies rares et financer des projets, les Caisses Régionales de Groupama organisent des Balades solidaires. M. Rénier a proposé qu'en 2022, cette manifestation se déroule à Campneuseville, elle aura lieu le samedi 28 mai, au bénéfice de la recherche contre les maladies de EHLERS - DANLOS et ANGELMAN , il précise qu'en 2019, 6 000 € ont été récoltés. Il sera demandé 10 € pour l'inscription à la marche au cours de laquelle, M. Deconynck, présentera l'historique des différents sites de V1, et 5€ pour le plateau repas, confectionné à la boucherie. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre gracieuse la salle polyvalente à disposition. (M. Rénier ayant intérêt ne participe pas à cette décision)
- Pour tenir compte des risques sanitaires à quelques jours seulement des fêtes de Noël, l'arbre de Noël du mardi 21 décembre se déroulera en 3 temps :
 - 18H30 : Collation offerte aux aînés dans la salle polyvalente (et non plus la salle de réunion trop exigüe ne permettant pas une distanciation physique)
 - 20H00 : Spectacle en extérieur, sur le parking de la salle polyvalente « La grande Lulu fête Noël (échasses, musiques, chansons, etc...) » par le Carcahoux – Stands de boissons chaudes et friandises durant le spectacle à la manière des « marchés de Noël » - afin d'éviter une trop grande concentration de personnes dans un lieu clos.
 - 21H15 : Arrivée du père Noël prévue à la fin du spectacle, et distribution de cadeaux dans la salle polyvalente pour les enfants et leurs parents.

Cette organisation vise à parer à l'évolution des conditions sanitaires et éviter des « annulations », sauf en cas de mauvais temps (pour le spectacle).

- Mme Padé transmet une requête d'une branche à tailler route neuve, jugée gênante pour les piétons
- La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 7 janvier à 19h00

Séance levée à 21h30

Pour extrait

Le Maire,

M. Patrick OUTREBON